

LA FORMATION

Formation initiale en masso-kinésithérapie. La formation est dispensée en français. Il n'est pas possible de valider un ou des blocs de compétences.

MODALITÉS D'ADMISSION

Admission après une 1^{re} année de Licence Accès Santé validée.

Une centaine d'étudiants par promotion dont plus de 97 issus d'un parcours LAS d'Université Côte d'Azur.

DURÉE ET CONTENU DE FORMATION

5 années post-bac dont 4 années de formation spécifique en Masso-kinésithérapie.

40 semaines de stages sur tout le cursus.

32 UE réparties sur 2 cycles de 2 ans :

- Le premier cycle permet l'acquisition de compétences théoriques en santé (anatomie, physiologie, santé publique, psychologie...) et de compétences techniques (massage thérapeutique, thérapie manuelle, gymnastique médicale, évaluation du patient).
- Le deuxième cycle aborde les compétences de rééducation et les cours théoriques concernant les pathologies spécifiques relevant de notre référentiel métier.

MODALITÉS D'EXAMEN

Contrôle continu.

Mémoire de Diplôme d'état.

NIVEAU D'ÉTUDE

Diplôme d'état, grade master.

LES DÉBOUCHÉS

Exercice libéral.

Exercice salarié en centre hospitalier, en centre de rééducation, en entreprise, en club...

Action humanitaire.

Enseignement, recherche.

FICHE RNCP CODE ROME

RNCP28353

J1404



ACCESSIBILITÉ
HANDICAP



CONSULTEZ LES :

- Taux de satisfaction
- Taux de réussite
- Taux d'insertion



Adresse -
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
Composante d'Université Côte d'Azur
15 boulevard du Général Louis DELFINO
06300 Nice



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



INSTITUT DE FORMATION
EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE
IFMK

Devenir MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE



Contact :

04 89 15 38 90

✉ ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

www medecine.univ-cotedazur.fr/etudes/masso-kinesithérapie

medecine.univ-cotedazur.fr/etudes/masso-kinesithérapie

Devenir MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

FINALITÉ DU MÉTIER DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :



Le masseur-kinésithérapeute agit sur les **maladies et leurs lésions** mais participe surtout à **réduire les déficits fonctionnels qu'elles entraînent**. Enfin, avec l'ensemble des soignants, le patient et sa famille, le masseur-kinésithérapeute vise à minimiser les **situations de handicap** que vivra la personne malade dans ses relations sociales familiales, dans son milieu professionnel ou de loisir.

Métier de relation, de perception, d'évaluation, il demande de très bonnes aptitudes physiques et intellectuelles, avec un outil majeur à sa disposition : **LA MAIN**.

LA PROFESSION DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE :

La formation en masso-kinésithérapie est très demandée car elle se déroule en quatre années basées sur l'alternance de cours théoriques et d'un grand nombre de stages pratiques en milieu de soins. L'insertion professionnelle à la suite de la formation est très satisfaisante aussi bien dans le secteur privé (en cabinet libéral) que dans le secteur public. Ce qui explique la sélection à l'entrée de la formation.

LE MÉTIER :

Le métier consiste principalement en l'exercice libéral (« avoir son cabinet ») choisi par 75 à 80 % des jeunes professionnels sous forme de remplacements, ou comme assistant, ou par une installation individuelle. L'investissement dans un cabinet est une décision importante, sur le plan financier comme sur le plan des responsabilités. Il faut assurer des soins à domicile et dans un cabinet dont l'équipement doit permettre de mettre tous les moyens possibles au service des patients.

L'exercice salarié, en centre hospitalier, en centre de rééducation, en cabinet libéral se réalise :

A l'hôpital : le masseur-kinésithérapeute est intégré au sein d'une équipe souvent très spécialisée dans l'un des nombreux domaines pour lesquels la masso-kinésithérapie permet de participer efficacement à un projet de soin spécifique plutôt tourné vers l'urgence des lésions (neurologie, pédiatrie, traumatologie, gériatrie, rééducation cardio-respiratoire par exemple).

Après son hospitalisation, le patient peut être adressé au **service de rééducation à l'hôpital ou en centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle**, dans lequel le masseur-kinésithérapeute est membre d'une équipe pluridisciplinaire centrée sur la rééducation et la réadaptation, avec des durées de séjour plus longues et un matériel plus spécifique. L'exercice salarié se réalise également en **cabinet libéral**.

Les autres « pistes » d'exercice sont :

Le milieu du sport, la prévention, par exemple en entreprise ou à l'école, l'animation de groupes de gymnastique rééducative, l'action humanitaire, la recherche ou la formation etc.



La formation EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

La formation se déroule sur quatre années et impose aux étudiants d'être acteurs de leur formation car il s'agit d'un apprentissage de type « universitaire » et « professionnel ».

Le premier cycle permet l'acquisition de compétences théoriques en santé (anatomie, physiologie, santé publique, psychologie...) et de compétences techniques (massage thérapeutique, thérapie manuelle, gymnastique médicale, évaluation du patient).

Le deuxième cycle aborde les compétences de rééducation et les cours théoriques concernant les pathologies spécifiques relevant de notre référentiel métier.

Les stages sont un temps important de la formation et se réalisent pendant les quatre années de la formation surtout dans la région niçoise, mais aussi en Région PACA ou exceptionnellement dans d'autres régions de France.

L'évaluation des compétences est continue et semestrielle, de type universitaire, consistant en épreuves théoriques et pratiques, ou par la production de travaux personnels ou de groupes.

Les études sont sanctionnées par un diplôme d'État pour lequel le taux de réussite est proche de 100 %, le taux d'insertion professionnelle, est lui aussi, proche de 100 %.

L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE :

L'IFMK est composante d'Université Côte d'Azur. Les frais de scolarité s'élèvent à 170 € pour le cycle 1 et 243 € pour le cycle 2.

La formation est prise en charge par la Région Sud et la Collectivité de Corse.